



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2018-02-295

Objet : Finances
Participation des entreprises aux dépenses du Club des Entrepreneurs-cotisations 2018

Séance du 12 février 2018

Date de convocation : 01 février 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 53

Membres votants présents : 41

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (Mme MARQUIER à M. ANDRIUZZI, M. LAURIE à M. CAMPOS)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 2 (M. BERNARD à M. CRAUSTE, M. DENAT à Mme GUYOT)

Procuracion non retenue : M. MAUMEJEAN à Mme NEPOTY (Mme NEPOTY est la suppléante de M. MAUMEJEAN)

Nombre total de voix : 43

Le quorum est atteint : 41/44

Membres présents sans voix délibérative : 12

L'an deux mille dix-huit, le douze février, à 18h30, le Comité Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Robert CRAUSTE, Olivier PENIN, Claude BERNARD, Christine ROUVIERE, Laurent PELISSIER, Arlette FOURNIER, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Guy SCHRAMM, Christophe TICHET, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Jean DENAT, Katy GUYOT, Rodolphe RUBIO, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Jean François LAURENT, Philippe GRAS, René BALANA, Marc FOUCON, Pilar CHALEYSSIN, Robert MONNIER, André SAUZEDE, Véronique MARTIN, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD LAMBON, Jean Michel ANDRIUZZI, Marie José PELLET, François GRANIER,

Suppléants avec voix délibérative : Marielle NEPOTY, Jean Claude CAMPOS (procuracion de M. LAURIE), Marie José DOUTRES, Jean François SERRANO, Valérie COSTE, Françoise ARRAZAT, Brigitte MIRANDE,

Suppléants sans voix délibérative : Françoise DUGARET, Claudette BRUNEL, Lucien VIGOUROUX, Marie PASQUET, Françoise DAVENEL, Alain REBOUL, Agnès NECTOUX, Isabelle DEBRIE, Daniel JULIEN, Michel FEBRER,

Présence de : Henry SARRAZIN, Richard PITAVAL (Pays de Lunel),

Absents excusés :

Marc JOLIVET, Gérard DUPLAN, Freddy CERDA, Daniel PUJOLAS, Cécile MARQUIER, Daniel DUMAS GUILLOUX, Sonia AUBRY, Maryse GIANNACCINI,

Exposé :

Le PETR Vidourle Camargue a institué un club d'entreprises sur son territoire.

Le principe de ce Club est d'organiser la rencontre des chefs d'entreprises du territoire au cours de réunions de savoir-faire qui se déroulent dans une entreprise du territoire et/ou des déjeuners d'entreprises instaurés plus récemment pour intensifier les relations et courant d'affaires.

Dans ce même objectif, en 2018, un annuaire des membres du club sera mis en place.

Le club des entrepreneurs se veut être également le relai des entreprises avec les élus du territoire.

Un comité de pilotage est mis en place pour orienter le plan d'actions du réseau, il associe les représentants du PETR, des CCI de Nîmes et de Montpellier et des chefs d'entreprises.

Rappel des actions 2017 :

Rencontres club des entrepreneurs :

- 15/03/2017 BIO UV, Lunel « Enjeux du marché de l'eau dans le monde et l'environnement »
- 25/04/2017 JEANJEAN, St Gilles, « Développer une politique commerciale innovante »
- 11/10/2017 ABTEL, Bouillargues « Innovations digitales et transformation numérique des entreprises »
- 06/12/2017 DISTILLERIE COSTIERES, Vauvert « Valorisation des reliquats viticoles »

Par le biais d'une participation, les entreprises bénéficient des services du club et contribuent aux frais engagés pour l'organisation des rencontres de savoir-faire. Cette participation constitue également une porte d'entrée afin de fidéliser les entreprises pour que « l'effet club » joue pleinement.

En 2017, le montant de la participation était fixé comme suivant :

- entreprises de 0 à 10 salariés = 100 €/an
- entreprises de 11 à 50 salariés = 200 €/an
- entreprises de + de 50 salariés = 400 €/an

Ce montant a permis un bon fonctionnement du club ; le comité de pilotage réuni le 18 janvier 2018 dernier a donc proposé de le reconduire en 2018.

Afin de ne pas perdre l'adhésion de certains prospects, il est également proposé de créer une modulation pour les entreprises qui adhèrent pour la 1ere fois et en cours d'année (demi-tarif) :

- 1^{er} semestre : 100 %
- 3^{ème} trimestre : 50 %
- 4^{ème} trimestre : gratuité

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

- **de délibérer** sur le montant des participations 2018 des entreprises comme présenté ci-dessus :
- **de délibérer** sur la modulation en cas de 1ere adhésion comme défini :
- **d'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

1 non votant, Mme Népoty membre la CCI
Abstentions : 0
Vote contre : 0
Vote pour : 42

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul